au poumon le sang veineux. Dans les autres ordres de reptiles, il naît du cœur, outre l'artère pulmonaire, deux *aortes* formant deux crosses aortiques, qu'on distingue selon leur position en droite et en gauche, et qui se réunissent après un certain trajet en une seule *aorte* descendante. Le cœur étant encore univentriculaire, comme chez les batraciens, les deux *aortes* et l'artère pulmonaire charrient nécessairement un sang de même nature, c'est-à-dire un mélange de sang artériel et de sang veineux. Les crocodiles présentent une particularité remarquable. Ils ont, comme les oiseaux et les mammifères, un cœur à deux ventricules, dont l'un est le réceptacle du sang artériel ou rouge, et l'autre du sang veineux ou noir. Du premier ventricule, sort la grande *aorte* ou *aorte droite*, qui envoie un sang artériel pur à la tête et aux membres antérieurs; de l'autre ventricule, naît, outre l'artère pulmonaire, une autre *aorte*, l'*aorte gauche*, qui vient s'anastomoser avec l'*aorte* droite au devant de la colonne vertébrale; il en résulte que le tronc, les membres postérieurs et la queue, reçoivent un sang mélangé. Dans ce système artériel, l'*aorte* droite est seule l'analogue de l'*aorte* des animaux supérieurs; l'*aorte* gauche est l'analogue du *canal artériel*, qui, chez l'embryon des mammifères et des oiseaux, fait communiquer l'artère pulmonaire avec l'*aorte*.

Chez les poissons, où il n'y a pas de cœur gauche, les veines branchiales qui ramènent des branchies le sang hématosé, se réunissent en un tronc unique qui s'étend le long de la colonne vertébrale, et qui est souvent désigné sous le nom d'*artère dorsale*. Cette artère dorsale remplit les fonctions de l'*aorte;* comme elle est contractile, on l'a considérée comme l'analogue du cœur gauche des animaux supérieurs.

Les mollusques et les crustacés possèdent un cœur *aortique*, qui reçoit le sang vivifié par la respiration, et le pousse dans tout le corps. Le sang s'échappe de ce cœur par deux ou trois branches artérielles, et non par un tronc unique. Doit-on donner le nom d'*aorte* à chacune de ces branches, ou bien n'appeler ainsi, comme le faisait Cuvier, que la plus considérable d'entre elles?

— Embryog. La formation de l'*aorte*, étudiée chez les vertébrés supérieurs, témoigne d'une analogie remarquable entre l'état embryonnaire de ces animaux et l'état permanent des vertébrés inférieurs; elle a été invoquée à l'appui du principe d'anatomie philosophique, qui exprime, en la généralisant, cette analogie, et qui a été formulé de la manière suivante : l'*organogénie est une anatomie comparative transitoire, et l'anatomie comparative une organogénie permanente.* Suivant M. Serres, l'embryon du poulet ne présente pas d'*aorte* jusqu'à la quarantième heure de l'incubation; à ce moment apparaissent, au lieu d'un vaisseau unique, deux *aortes*, une pour chaque moitié du poulet, toutes deux continues avec une même extrémité du canal, qui est le premier rudiment du cœur; ces deux *aortes* latérales se portent l'une vers l'autre par un mouvement centripète, et finissent par se confondre en un tronc unique, de la soixantième à la quatre-vingt-dixième heure de l'incubation. Même duplicité primitive de l'*aorte* dans l'embryon des mammifères. La fusion s'opère dans l'embryon humain pendant le second mois de la gestation. Une fois formée, l'*aorte* communique, pendant tout le reste de la vie fœtale, avec l'artère pulmonaire par le *canal artériel*, qui va de celle-ci à la crosse aortique, se resserre de plus en plus à mesure qu'approche l'époque de la naissance, s'oblitère tout à fait chez le nouveau-né, et se transforme à la longue en un simple ligament.

Ces particularités anatomiques de l'état embryonnaire dans les vertébrés supérieurs, *aorte* double à l'origine, puis communication entre l'aorte pulmonaire et l'*aorte*, sont évidemment représentées par l'organisation permanente des reptiles. Ajoutons que la disposition passagère de l'embryon, qui fait communiquer l'*aorte* avec le système vasculaire à sang noir, persiste dans certains cas après la naissance, et produit ainsi la *maladie bleue* ou *cyanose*, caractérisée par la couleur bleuâtre des téguments. V. CYANOSE.

— Méd. L'*aorte* peut être le siége de maladies graves : inflammation, rétrécissement et oblitération, anévrisme.

— *Inflammation de l'aorte.* V. AORTITE.

— *Rétrécissement et oblitération de l'aorte.* Le rétrécissement et l'oblitération de l'*aorte* peuvent être produits soit par un resserrement simple du vaisseau, soit par la dégénérescence osseuse, crétacée, athéromateuse des parois, soit par la formation de caillots fibrineux. Ils s'accompagnent très-fréquemment d'hypertrophie et de dilatation du cœur; ce qui s'explique par l'énergie avec laquelle le cœur droit se contracte pour vaincre l'obstacle qui s'oppose au cours du sang, et par la stase de ce liquide dans les cavités du cœur. Ils ne peuvent guère se reconnaître pendant la vie; toutefois, on peut, suivant M. Grisolle, *soupçonner* un rétrécissement de l'*aorte :* 1° à l'existence d'une douleur locale siégeant dans un point correspondant à la coarctation du vaisseau; 2° à un bruit de souffle ou de râpe permanent au niveau du point rétréci; 3° à l'exagération des battements et au volume plus considérable des artères nées au-dessus de l'obstacle, tandis que celles qui se trouvent au-dessous du point rétréci sont le siége de battements beaucoup plus faibles. Les oblitérations et la plupart des rétrécissements de l'*aorte* sont des lésions incurables, mais qui peuvent permettre à celui qui en est affecté de prolonger assez loin sa carrière. Le traitement ne peut être que palliatif.

— *Anévrisme de l'aorte.* La plus fréquente et la plus dangereuse des maladies de l'*aorte* est l'anévrisme. Les anévrismes de l'*aorte* siégent le plus souvent dans la portion ascendante du vaisseau ou vers sa crosse. C'est là aussi qu'on trouve les tumeurs les plus volumineuses. La compression exercée par ces tumeurs sur les organes voisins peut amener les plus grands désordres : rétrécissement de la veine-cave supérieure, oblitération du tronc brachio-céphalique, des artères sous-clavière et carotide gauches, atrophie des nerfs phréniques ou des pneumo-gastriques, déplacement du cœur, usure et destruction des anneaux cartilagineux de la trachée, du sternum, des côtes, des corps des vertèbres, etc.; de là la diversité des symptômes qui peuvent révéler indirectement la présence d'un anévrisme de l'*aorte* pectorale. Les symptômes par lesquels il se manifeste directement sont : des battements insolites, forts, éclatants, isochrones au pouls, quelquefois doubles comme ceux du cœur quoiqu'ils s'en distinguent facilement, plus ou moins voisins de l'oreille, siégeant sur le sternum, ou perçus dans le dos seulement; un bruit de souffle ou de râpe dû au passage du sang à travers l'ouverture étroite de la tumeur; la sensation du frémissement dit *cataire*, lorsqu'on applique la main sur le point correspondant à l'anévrisme.

En général, la tumeur anévrismale fait des progrès incessants; elle devient de plus en plus considérable, et, après un temps variable, fait périr les malades. Ils meurent, les uns par la gêne de la circulation et de l'hématose, les autres d'inanition ou d'asphyxie, quand la compression de l'œsophage ou de la trachée met obstacle à l'entrée des aliments ou de l'air; d'autres par le cerveau, quand la compression de la veine-cave supérieure ne permet plus au sang de revenir librement de la tête; un grand nombre enfin par la rupture de l'anévrisme.

Les anévrismes de l'*aorte* reconnaissent deux espèces de causes : d'une part toutes les causes qui activent et excitent la circulation; de l'autre celles qui diminuent la résistance des parois artérielles, telles que incrustations osseuses, concrétions crétacées. Des saignées modérées, répétées à des intervalles plus ou moins longs, et l'administration de la digitale pour ralentir les battements du cœur, forment à peu près tout le traitement des anévrismes de l'*aorte*. Il faut conseiller au malade un régime doux, le repos le plus absolu de corps et d'esprit, proscrire tous les excitants. Si des accidents nerveux surviennent, on leur oppose les calmants et les antispasmodiques. Quand il existe une tumeur volumineuse faisant saillie à la peau, on se borne à prescrire quelques topiques astringents.

**AORTECTASIE** s. f. (a-or-tè-kta-zî — du gr. *aortê*, aorte; *ektasis*, dilatation). Pathol. Dilatation ou anévrisme de l'aorte.

**AORTÉVRISME** s. m. (a-or-té-vri-sme — du gr. *aortê*, aorte; *aneurusma*, dilatation). Pathol. Anévrisme de l'aorte.

**AORTIQUE** adj. (a-or-ti-ke — rad. *aorte*). Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'aorte : *Ouverture* AORTIQUE *du diaphragme.*

— *Système aortique*, Ensemble des artères fournies par l'aorte. ‖ *Ventricule aortique*, Ventricule gauche du cœur. ‖ *Orifice aortique*, Orifice de communication du ventricule gauche du cœur avec l'aorte. ‖ *Valvules aortiques*, Valvules semi-lunaires ou sigmoïdes, au nombre de trois, que présente l'orifice aortique. ‖ *Sinus aortiques*, Renflements de l'aorte. Il y en a trois petits qui correspondent aux trois valvules aortiques, et un plus grand que présente la crosse de l'aorte à l'union de sa portion ascendante avec sa portion horizontale. ‖ *Courbures aortiques*, Courbures que présente l'aorte, et qui sont au nombre de trois; la principale constitue la crosse de l'aorte.

**AORTITE** s. f. (a-or-ti-te — rad. *aorte*). Pathol. Inflammation de l'aorte : AORTITE *aiguë*. AORTITE *chronique*.

— **Encycl.** L'*aortite* se distingue, comme toute inflammation, en *aortite aiguë*, c'est-à-dire à marche rapide, et en *aortite chronique*, c'est-à-dire à marche lente. Celle-ci est ordinairement le résultat de la première. Une sensation de chaleur, de feu dévorant, dans la poitrine et le ventre; des douleurs sourdes et profondes, suivant la direction de l'aorte; des lipothymies et des syncopes, des accès violents de suffocation et de toux; l'apparition rapide d'un œdème étendu que ne peut expliquer l'examen du cœur, du péricarde et des reins : tels sont les symptômes généralement signalés comme appartenant à l'*aortite aiguë*. M. Bouillaud y joint les pulsations énergiques du vaisseau. Du reste, aucun signe certain ne la révèle. D'après les observations de M. Corrigan, de Dublin, le groupe de symptômes désignés sous le nom d'*angine de poitrine* devrait se rapporter à l'*aortite*. Quant aux caractères anatomiques de l'*aortite*, ils sont ceux de l'artérite en général : rougeur, boursouflement, ramollissement, perte du poli de la membrane interne, avec production de fausses membranes, de caillots fibrineux et de suppuration.

Il est inutile de dire que l'*aortite* est une affection des plus graves. Elle peut amener le rétrécissement, l'oblitération, la perforation de l'aorte. Si l'on pouvait la reconnaître, on devrait la combattre par un traitement antiphlogistique énergique.

**AORTOCLASIE** s. f. (a-or-to-kla-zî — du gr. *aortê*, aorte; *klasis*, rupture). Pathol. Rupture de l'aorte.

**AORTOLITHIE** s. f. (a-or-to-li-tî — du gr. *aortê*, aorte; *lithos*, pierre). Pathol. Incrustation de l'aorte.

**AORTOMALAXIE** s. f. (a-or-to-ma-la-ksî — du gr. *aortê*, aorte; *malaxis*, ramollissement). Pathol. Ramollissement de l'aorte.

**AORTOPATHIE** s. f. (a-or-to-pa-tî — du gr. *aortê*, aorte; *pathos*, maladie). Pathol. Maladie de l'aorte.

**AORTOSCLÉRIE** s. f. (a-or-to-sklé-rî — du gr. *aortê*, aorte; *skléros*, dur). Pathol. Induration de l'aorte. ‖ On dit aussi AORTOSCLÉROSIE.

**AORTOSTÉIE** s. f. (a-or-to-sté-î — du gr. *aortê*, aorte; *osteon*, os). Pathol. Ossification de l'aorte.

**AORTOSTÉNIE** s. f. (a-or-to-sté-nî — du gr. *aortê*, aorte; *sténos*, étroit). Pathol. Rétrécissement de l'aorte. ‖ On dit aussi AORTOSTÉNOSIE.

**AOSTE** (Augusta Prætoria), ville de l'Italie septentrionale, ch.-lieu de la province et dans la vallée de ce nom, au confluent du Buttier et de la Doire, à 76 kil. N.-O. de Turin; évêché; 7,000 hab., dont une grande partie goîtreux et crétins. — Commerce de fourrages; cuirs, chanvres et vins excellents. Arc de triomphe élevé en l'honneur d'Auguste par Terentius Varron; pont romain; restes d'un amphithéâtre, tour carrée dite la *maison du préteur;* cathédrale du XVe siècle; église collégiale de Saint-Ours; colonne élevée, en 1541, en mémoire de la fuite de Calvin. Patrie de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry. — La province ou division d'Aoste, une des plus intéressantes du nord de l'Italie, est située entre la province d'Ivrée et la Suisse. Formée de plusieurs vallées toutes ravinées par un cours d'eau, enfermée entre les montagnes des Alpes et dominée par le Mont-Blanc, le Rosa et le Cervin, fertile en pâturages, en fruits de toute espèce et en vins estimés, cette province est riche en mines de fer, cuivre, plomb, argent, cobalt, manganèse, sel gemme; paillettes d'or dans le lit de quelques torrents. Elle renferme 73 communes, formant 7 districts; superficie, 2,500 kil. carrés; 84,000 hab. — Les *Salassi*, dont parle Strabon, premiers habitants de cette province, vaincus par les Romains, s'étant révoltés sous Auguste, furent vendus comme esclaves et remplacés par une colonie de 3,000 prétoriens, qui bâtirent *Augusta Prætoria*, actuellement Aoste. Depuis lors, elle resta entre les mains des maîtres de l'Italie septentrionale.

**Aoste** (LE LÉPREUX DE LA CITÉ D'). V. LÉPREUX.

**AOTE** s. m. (a-o-te — du gr. *a* priv.; *ous*, *ôtos*, oreille). Mamm. Genre de singes, formé aux dépens des sapajous, et renfermant une seule espèce, qui vit en Amérique.

— Bot. Genre de la famille des légumineuses et de la tribu des sophorées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui croissent en Australie.

**AOUDH**, l'*Oude* des Anglais. V. OUDE.

**AOUDJELAH** ou **AUDJELAH**, l'*Augela* des anciens, oasis et ville de la régence de Tripoli. Dattes excellentes; grand commerce d'esclaves avec l'intérieur de l'Afrique.

**AOUL** s. m. (a-oul). Mot de langue orientale (Caucase), qui signifie campement : *Les karakalpaks ont dans leurs* AOULS *des juges particuliers.*

**AOURAGHÈN** ou **AWRAGHÈN**, nom d'une des tribus des Azkâr, dans la grande famille des Touâreg.

**AOUROU-COURAOU** s. m. (a-ou-rou kou-ra-ou). Ornith. Espèce de perroquets qui ont le front bleuâtre, avec une bande de même couleur au-dessus des yeux : *L'*AOUROU-COURAOU *est un bel oiseau qui se trouve à la Guyane et au Brésil.* (Buff.)

**AOUS**, fleuve de l'ancienne Grèce, en Épire, tombe dans l'Adriatique au-dessous d'Apollonia. Défaite de Philippe V, roi de Macédoine, par le consul Flamininus (198 av. J.-C.). C'est aujourd'hui le fleuve *Voïussa*, dans l'Albanie.

**AOUST** (Jean-Marie, marquis D'), conventionnel, né à Douai vers 1740, mort vers 1812, appuya constamment de son vote les mesures les plus violentes sans pouvoir cependant sauver son fils de l'échafaud. Il fut ensuite commissaire du Directoire dans son département, et maire de Quincy, après le 18 brumaire.

**AOUST** (Eustache D'), fils aîné du précédent, né à Douai en 1763, fut aide de camp de Rochambeau, et parvint au grade de général de division. La Convention ayant attribué à la trahison des revers qui n'étaient que le résultat de son incapacité, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, et monta sur l'échafaud en 1794.

**AOUST-EN-DIOIS**, bourg de France (Drôme), cant. de Crest, arrond. et à 37 kilom. S.-O. de Die, sur la Drôme; pop. 1,218 hab; papeteries, moulins à huile, fours à chaux; commerce de vins, fruits, fourrages. C'était une des colonies romaines établies sous le règne d'Auguste. Ruines romaines.

**AOÛT** s. m. (ou; quelques personnes prononcent a-ou, et sont ainsi logiquement amenés à dire mi-a-ou, prononciation qui viole toutes les règles, et qui appartient exclusivement au dialecte d'une famille de la race féline — corruption du mot lat. *augustus*, nom de l'empereur Auguste, auquel ce mois était consacré; autrefois on écrivait *aoust*). Le huitième mois de notre année : *Le premier, le second jour d'*AOÛT. *J'irai vous voir à la fin d'*AOÛT.

Je consens de bon cœur, pour punir ma folie,
Que tous les vins pour moi deviennent vins de Brie,
Qu'à Paris le gibier manque tous les hivers,
Et qu'à peine au mois d'*août* l'on mange des pois verts
BOILEAU.

— Par métonymie, Récolte, moisson qui se fait en août : *Faire l'*AOÛT. *L'*AOÛT *n'était pas commencé dans ce pays-là.* (Acad.) ‖ Dans cette acception, et surtout en poésie, on fait quelquefois concorder l'orthographe avec la prononciation, et l'on écrit *oût :*

Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'*oût*.
LA FONTAINE.

Je vous paîrai, lui dit-elle,
Avant l'*oût*, foi d'animal,
Intérêt et principal. LA FONTAINE.

— Dans un sens analogue : *Faire son août*, pour Faire ses provisions, son marché : *Tantôt à la boucherie, ou le matin, pour tout le jour, je* FAISAIS MON AOÛT. (Le Sage.)

— *La mi-août*, Le quinzième jour du mois d'août : *Notre-Dame de* LA MI-AOÛT, *à* LA MI-AOÛT. (Acad.)

— Fig. L'âge mûr : *Bien des hommes eussent regardé comme un bonheur de l'épouser, à l'aspect des splendeurs de cet* AOÛT *(quarante-deux ans) chaudement coloré, plein de fleurs et de fruits, rafraîchi par de célestes rosées.* (Balz.)

— Prov. :

En *août* et en vendanges
Il n'y a ni fêtes ni dimanches,

Les travaux de la moisson ou de la vendange ne peuvent être interrompus pour quelque raison que ce soit; et fig. Il y a des obligations tellement impérieuses qu'on doit tout négliger pour les remplir. ‖ *Ce sont faucilles après août*, Se dit d'une chose qui vient trop tard, et répond à cet autre proverbe plus connu : *C'est de la moutarde après dîner.* ‖ *En moissonnant se passe l'août*, On ne s'aperçoit pas de la longueur du temps quand on travaille.

‖ Qui dort en *août*
Dort à son coût,

Celui qui ne sait pas profiter du temps, de l'âge favorable pour travailler, s'en repent plus tard.

‖ Quand il pleut en *août*,
Il pleut miel et moût,

Les pluies du mois d'août sont favorables à la végétation florale, et particulièrement au raisin. ‖ *Bourbes en mai, épis en août*, Les pluies du mois de mai présagent une abondante récolte.

— **Homonymes.** Houe, houx, ou, où; houe, houes, houent (du verbe *houer*).

— **Encycl.** Le mois d'*août* n'a pas toujours tenu dans le calendrier le rang qu'il occupe aujourd'hui. Chez les Latins, dans l'origine, il s'appelait *sextilis*, parce qu'il était alors le sixième mois de l'année, celle-ci n'étant que de dix mois et commençant en mars. Il conserva ce nom de *sextilis* dans les calendriers de Numa Pompilius et de Jules César. Déjà, cependant, Numa avait ajouté deux mois, janvier et février, aux dix qui divisaient l'année romaine, janvier au commencement de l'année et février à la fin, et le mois *sextilis* se trouvait le septième; plus tard, les décemvirs le reculèrent encore d'une place en transposant le mois de février, qui fut dès lors placé immédiatement après le mois de janvier. Ce fut pour complaire à la vanité de l'empereur Auguste qu'on changea la dénomination de *sextilis* en celle d'*Augustus*, d'où est dérivé par corruption notre mot *août*. Le mois *sextilis* venait immédiatement après celui qui portait le nom de Jules César, juillet (*Julius*); c'était d'ailleurs dans le mois *sextilis* qu'Auguste avait été revêtu pour la première fois de la dignité consulaire, que trois fois il était entré en triomphe dans la ville, qu'il avait reçu la soumission des soldats occupant le Janicule, qu'il avait subjugué l'Egypte, et mis fin à la guerre civile; le mois *sextilis* fut choisi pour recevoir le nom de l'empereur. En même temps qu'il changeait de nom, il acquit un jour de plus. Sous César, il avait trente jours; Auguste ne voulut pas que son mois le cédât en durée à celui de son oncle; il lui donna trente et un jours, nombre qu'il a toujours gardé depuis; le mois de février, qui avait auparavant ving-neuf jours dans les années ordinaires et trente dans les années bissextiles, dut fournir au mois d'*août* le jour additionnel exigé par l'amour propre de l'empereur, et se vit réduit à vingt-huit jours.

Pendant le mois d'*août*, on célèbre une des grandes fêtes de la religion catholique, l'As-



somption de la sainte Vierge. L'empereur Napoléon Ier, qui n'avait pas de patron dans le calendrier romain, et qui, à l'école de Brienne, avait brusquement répondu à une question de l'aumônier que *Napoléon* était un saint corse, avait choisi le 15 août pour le jour de sa fête patronale; la fête de l'empereur Napoléon III se célèbre le même jour. Cette fête est devenue celle de la dynastie napoléonienne, comme la saint Louis était celle des Bourbons.

Dans le calendrier républicain, le 1er août correspondait au 13 ou au 14 thermidor, suivant les années; et le 31, fin du mois, au 31 ou au 14 fructidor. Pour la concordance générale, V. CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

**AOÛT** 1789 (NUIT DU 4). Depuis plusieurs jours, les nouvelles les plus alarmantes arrivaient à Paris : dans le Dauphiné, dans le Beaujolais, dans le Mâconnais, les paysans incendiaient ou saccageaient les châteaux, et livraient aux flammes les chartes des seigneurs. L'Assemblée nationale, vivement émue, avait chargé ses bureaux de rédiger une proclamation pour apaiser ces troubles. Le projet des bureaux fut lu à l'ouverture de la séance de nuit du 4 août. Aussitôt le vicomte de Noailles prend la parole, et, allant au fond des choses, dit que pour arrêter l'effervescence il faut en supprimer la cause. Il demande, en conséquence, que tous les citoyens soient soumis à l'impôt et partagent les charges publiques; que les droits féodaux soient déclarés rachetables par les communes; que les corvées et les mainmortes soient abolies sans rachat. Le duc d'Aiguillon fait une motion semblable, et la salle retentit d'applaudissements. Dupont de Nemours cherche à arrêter l'élan qui se manifeste; il tonne contre les incendiaires, il veut que force reste à la loi; mais un député, Le Guen de Kerengal, s'écrie : « Qu'on nous apporte ici les titres qui outragent non-seulement la pudeur, mais l'humanité même; qu'on nous apporte ces titres qui humilient l'espèce humaine, en exigeant que les hommes soient attelés à une charrette, comme les animaux du labourage; qu'on nous apporte ces titres qui obligent les hommes à passer les nuits à battre les étangs, pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil de leurs voluptueux seigneurs!... Qui de nous, messieurs, dans ce siècle de lumières, ne ferait pas un bûcher expiatoire de ces infâmes parchemins, et ne porterait pas le flambeau pour en faire le sacrifice sur l'autel du bien public?... Vous n'avez pas un moment à perdre : un jour de délai occasionne de nouveaux embrasements... Ne voulez-vous donner des lois qu'à la France dévastée? » Ces chaleureux accents électrisèrent toutes les âmes. Les députés du clergé et de la noblesse se portent en foule à la tribune; c'est à qui renoncera le premier à ses priviléges; au milieu de cette touchante émulation de sacrifices, tous les vieux abus, les injustices séculaires, sont énumérés un à un et foulés aux pieds. La séance, commencée à six heures du soir, se prolongea jusqu'à deux heures après minuit; mais ces huit heures furent bien employées : elles suffirent pour anéantir à jamais la féodalité, œuvre de quatorze siècles. La rédaction provisoire de toutes les propositions faites fut votée à l'unanimité, au milieu d'un enthousiasme délirant. En voici le résumé : abolition de la qualité de serf, du droit de mainmorte, des juridictions seigneuriales, de tous les priviléges et immunités pécuniaires; suppression du droit exclusif de chasse, des colombiers et des garennes, du droit de déport et vacat, des annates, de la pluralité des bénéfices, des pensions obtenues sans titres; faculté de remboursement des droits seigneuriaux; remplacement de la dîme par une taxe en argent; égalité d'impôts, à compter de 1789; admission de tous les citoyens aux emplois publics; suppression de la vénalité des offices et gratuité de la justice; réformation des jurandes; abandon des priviléges particuliers des provinces et des villes; célébration d'un *Te Deum* solennel; titre donné à Louis XVI de *Restaurateur de la liberté française*. Dans la séance du 11 eut lieu le vote de la rédaction définitive, qui est la même, quant au fond. Ce n'avait pas été sans de vives luttes. Les privilégiés, un peu dégrisés le lendemain, avaient voulu revenir sur plusieurs articles, notamment celui des dîmes. Le clergé s'étant soulevé contre la qualification de *salarié* que lui avait lancée Mirabeau, le tribun avait répondu par ce mot resté célèbre : « Je ne connais que trois manières d'exister dans la société : il faut y être *mendiant*, *voleur* ou *salarié*. » (Séance du 10 août.)

**AOÛT** 1792 (JOURNÉE DU 10). Depuis un mois une vive agitation régnait dans toute la France. Le manifeste insolent de Brunswick avait porté l'irritation au comble. L'invasion étrangère était imminente, et Louis XVI était généralement regardé comme le complice de la coalition. On demandait sa déchéance dans une foule de pétitions. Parmi les délégués des départements venus à Paris pour assister à la fédération du 14 juillet, ceux de Marseille et de Brest manifestaient hautement l'intention de renverser le trône avant de quitter la capitale. L'acquittement de Lafayette précipita le dénoûment. Les sections, depuis plusieurs jours en permanence, nommèrent, dans la nuit, des délégués, avec des pouvoirs illimités, *pour sauver la patrie*. Ces délégués se rendirent à l'Hôtel de Ville et remplacèrent la municipalité : c'est ce qu'on appela, depuis, la *Commune du 10 août*. Là, on remarquait Robespierre, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, M.-J. Chénier, Fabre d'Eglantine, Hébert, Chaumette, Rossignol, et tant d'autres. Le premier soin de cette autorité révolutionnaire fut de nommer Santerre commandant de la force armée, à la place de Mandat, qu'elle mit en arrestation, après un long interrogatoire : pendant qu'on le mène à l'Abbaye, il est massacré. Les dispositions qu'il avait prises pour la défense du trône se trouvent, par sa mort, singulièrement compromises. 2,400 gardes nationaux et 950 Suisses étaient postés aux Tuileries; 12 canons étaient en batterie autour du château; 912 gendarmes et les bataillons sûrs de la garde nationale étaient en observation sur les différents points. Le détachement de l'Hôtel de Ville devait laisser défiler la colonne du faubourg Saint-Antoine et la prendre en queue. Dès six heures du matin, les forces insurrectionnelles s'organisaient. Santerre et Westermann avaient soulevé le faubourg Saint-Antoine; Fournier l'*Américain*, le faubourg Saint-Marceau; Danton, Camille Desmoulins et Carra, le quartier du Théâtre-Français. Là se trouvaient les fédérés marseillais. Ils furent les premiers sur le terrain, avec les Brestois. Ils pénètrent sans résistance dans la cour des Tuileries. Les chefs s'avancent vers les Suisses, jusque sous le vestibule, pour chercher à les gagner. Westermann leur jette, en allemand, quelques paroles chaleureuses. Les soldats semblent être ébranlés; mais, tout à coup, à un signe des officiers, une décharge meurtrière part du haut de la rampe et renverse un grand nombre d'insurgés, alors sans défiance. On se replie, en ripostant, sous un feu terrible qui part de toutes les fenêtres du château. En ce moment paraissent les colonnes des faubourgs. Les artilleurs chargés de défendre le château tournent contre lui leurs canons. Les boulets endommagent la façade; quelques-uns mettent le feu aux bâtiments. L'assaut devient général, par la place et par le jardin. La foule pénètre dans les appartements; tout ce qui résiste est impitoyablement égorgé. Il ne s'échappa qu'un petit nombre de Suisses et de gardes nationaux. Il y eut, du côté du peuple, 1,500 morts, et deux fois autant de blessés. Dès le début de cette sanglante tragédie, Louis XVI, avec sa famille, avait quitté ses appartements, et s'était réfugié à l'Assemblée nationale, en donnant l'ordre, mal suivi, de cesser le feu. Il put entendre prononcer sa propre déchéance, de la loge du *logographe*, où on l'avait relégué. Le 10 *août* devint une fête nationale, qui s'est célébrée jusqu'à l'époque du Consulat.

**AOÛT** 1830 (7). Le dernier coup de fusil de la révolution de 1830 avait à peine été tiré que les amis du duc d'Orléans le nommèrent lieutenant général du royaume, 31 juillet. Ils mirent ensuite en avant sa candidature au trône. La proposition en fut faite à la commission municipale par la réunion des députés que présidait Laffitte, et, en même temps, ils firent placarder dans Paris des affiches anonymes, assez mal accueillies par la masse du peuple. Lafayette, voyant le mauvais effet de ces manœuvres ténébreuses, proposa, pour lui donner un caractère légal, de faire faire l'élection par la Chambre. On se rendit à ce conseil. La séance où devait avoir lieu cet acte important fut indiquée pour le 7 août. Il s'agissait d'abord de proclamer la déchéance de Charles X. Il trouva quelques défenseurs. M. de Conny fit d'énergiques mais vains efforts pour conserver au vieux monarque sa couronne. Benjamin Constant lui répondit par une improvisation chaleureuse : « Est-il une imagination, dit-il, qui se figure Charles X rentrant dans cette ville dont tous les pavés sont teints du sang qu'il a fait répandre, passant à côté des tombeaux à peine recouverts! » Le vote de la déchéance eut lieu à une immense majorité. On modifia ensuite rapidement quelques articles de la Charte. M. Persil demanda qu'il fût déclaré que la souveraineté émane du peuple : on voulut à peine l'entendre. Arrive la grande question, celle de donner à Louis-Philippe la couronne que l'on venait d'arracher à Charles X. M. Fleury, député de l'Orne, émet l'avis de consulter la nation : *Allons donc!* s'écrie Casimir Périer, et l'on se hâte de passer au vote, qui donne 186 voix pour, et 33 contre. Les mécontents ont appelé cela une *monarchie bâclée*. Deux jours après, le 9, il y eut une séance royale, où Louis-Philippe prêta serment.

**AOÛTAGE** s. m. (a-ou-ta-je — rad. *août*). Féod. Sorte de redevance seigneuriale.

**AOÛTANT** (a-ou-tan) part. prés. du v. Aoûter.

**AOÛTÉ, ÉE** adj. (a-ou-té — rad. *août*). Mûri par la chaleur du mois d'août : *Fruits, plantes, semences* AOÛTÉS. *Une écorce est mal* AOÛTÉE *lorsqu'elle paraît verdâtre et velue.*

— Hortic. *Bourgeon aoûté*, Bourgeon bien formé, arrivé à son point de développement. ‖ *Branche aoûtée*, Qui peut supporter les gelées, et fournir au printemps des greffes, des boutons.

**AOÛTEMENT** s. m. (a-ou-te-man — rad. *aoûter*). Hortic. Effet d'une température favorable qui accélère la maturité des fruits.

**AOÛTER** v. a. ou tr. (a-ou-té — rad. *août*). Hortic. Rendre mûr : AOÛTER *des fruits.* ‖ Transformer en bois les bourgeons des arbres : *Les pépiniéristes doivent apporter une grande attention au moment où les arbres* AOÛTENT *leurs branches.* (De Morogues.)

— Agric. Faire les travaux des champs, et particulièrement la moisson : *Aussi viennent-ils chaque année en grand nombre faire l'août,* AOÛTER. (A. Humbert.)

**Aoûter**, v. n. ou intr. et plus communément **S'aoûter**, v. pr. Se dit des bourgeons des branches qui se fortifient, qui s'endurcissent au mois d'août pour résister aux rigueurs de l'hiver.

**AOÛTERON** s. m. (oû-te-ron — rad. *août*). Ouvrier loué pour les travaux de la campagne dans le mois d'août : *Il faut tant d'*AOÛTERONS *à ce fermier.* (Acad.) ‖ On dit aussi AOÛTEUR, EUSE : *Le lendemain, Pierre et Marie, Robert et les* AOÛTEURS, *priaient agenouillés devant deux tombes.* (A. Humbert.)

— Par ext. Se dit de tous les ouvriers qui, dans le mois d'août, font les travaux des champs.

**A. P.** Comm. Abréviation des mots : *A protester.*

**APA**, l'un des huit demi-dieux nommés Vassous dans la mythologie indienne.

**APA**, rivière de l'Amérique du Sud, sépare le Brésil et la république du Paraguay, et se jette dans le Paraguay par 22° 5′ lat. S.

**APACH**, village du départ. de la Moselle, arrond. de Thionville; 560 hab. On y fabrique près d'un million de pipes chaque année.

**APACHES**, peuple indigène de l'Amérique du Nord, répandu en plusieurs tribus dans la partie du Mexique annexée aux Etats-Unis, entre la Californie et le Texas, par 30° et 40° lat. N. Cette nation, la plus belliqueuse de toutes les tribus sauvages du Nouveau-Mexique, se divise en plusieurs hordes qui sont les Coyoteros ou Pinaleros, les Tontos, les Chiricahuis, les Indiens de Sierra Blanca et les Mogollones. Le nombre des Apaches en Sonora ne s'élève pas à plus de 3,000. La province mexicaine de Chihuahua est le théâtre habituel de leurs déprédations. Pas un village de cet Etat jadis si florissant n'a échappé à l'invasion de ces bandes de maraudeurs. Leur stature et leur couleur varient selon les tribus, mais ils sont tous bien faits, portant en général de longs cheveux, et peu ou point de barbe. Ils teignent leur figure, principalement les femmes, avec de l'ocre, et leurs chefs portent des coiffures de peaux de daim plus ou moins décorées de plumes, selon leur rang. Lorsqu'ils forment un village temporaire, leurs habitations ne sont que de misérables huttes couvertes de terre et d'herbes, avec une petite porte qui permet à peine le passage d'une personne seule. Si l'endroit est boisé, ils campent au pied d'un arbre et couvrent les branches inférieures avec des herbes pour se garantir de la pluie; mais généralement ils vivent en plein air, sans aucun abri. Ils mangent avec gloutonnerie lorsqu'ils trouvent des vivres en abondance; l'on a vu un Apache dévorer dans un seul repas les poumons, le foie, les entrailles et les rognons d'une grosse vache. En revanche, ils endurent la faim et la soif avec une patience extraordinaire, marchant quelquefois quatre, cinq et même huit jours sans boire ni manger, se contentant de quelques racines et d'une herbe des montagnes qu'ils mâchent pour étancher la soif. Le père d'une nombreuse famille est généralement reconnu comme son chef, même par les petits-enfants. La polygamie est en usage chez ce peuple. Les femmes font tout le travail manuel. Les mariages ne sont que des marchés ou des ventes. Les Apaches croient à l'existence d'un Etre suprême appelé *Yastaritaune*, ou « Chef des Cieux »; mais ils n'ont aucun sentiment des attributs divins, ni des rémunérations futures. On a rattaché, peut-être par erreur, à la nationalité apache une foule de tribus nomades qui errent dans ces immenses savanes et parlent souvent des langues différant extrêmement les unes des autres. Ainsi quelques auteurs ont confondu avec les Apaches, probablement à tort, les *Nabajoa* et les *Panis*. On possède peu de détails sur les langues parlées par ces peuples farouches et sauvages, qui vivent dans un état de guerres perpétuelles contre les Européens et entre eux-mêmes.

Dans les premiers temps de la conquête, les Apaches furent les plus redoutables ennemis des Espagnols; armés de flèches, qu'ils lançaient à plus de cent mètres de distance, ils étaient les Parthes de ces nouveaux Romains. Aujourd'hui, toujours à cheval, toujours en mouvement, ils sont les cosaques du nouveau monde.

**APACHYE** s. f. (a-pa-kî — du gr. *a* priv.; *pachus*, épais). Entom. Genre d'insectes orthoptères, caractérisés par un corps très-mince. La seule espèce connue est l'*apachya depressa* du royaume d'Oware, en Afrique. Ce genre est très-voisin des forficules ou perce-oreilles, dont il constitue une simple division, d'après la plupart des entomologistes.

**APACZAI** ou **APATZAI** (Jean), savant remarquable, né en Transylvanie à Apatza, vers le commencement du XVIIe siècle, mort en 1659. Il étudia à Utrecht les langues orientales, la théologie et la philosophie. De retour dans son pays, il professa avec éclat à Weissembourg. Partisan de la philosophie de Descartes et de plusieurs opinions presbytériennes, il se fit un grand nombre d'ennemis et allait être précipité d'une tour quand un protecteur puissant lui sauva la vie. Il mourut en exil. Ses principaux ouvrages sont en maggyare ou en hongrois.

**APACTIS** s. m. (a-pa-ktiss — du gr. *a* priv.; *paktos*, fixé). Bot. Arbre du Japon, dont le genre n'est point encore déterminé.

**APAGME** s. m. (a-pa-gme — du gr. *apagma*, fracture). Chir. Écartement d'une fracture transversale, abduction.

**APAGOGE** ou **APAGOGUE** s. f. (a-pa-go-je — du gr. *apagogê*, même sens). Antiq. gr. Sorte d'évolution de la milice grecque, qui fut adoptée par les Romains. C'était une manœuvre par laquelle on rompait une ligne de bataille pour la former en colonne. ‖ On dit aussi APOGOGUE ou APOGOGE.

**APAGOGIE** s. f. (a-pa-go-jî — du gr. *apagogê*, même sens). Rhét. Raisonnement par lequel on démontre la vérité d'une proposition, en prouvant l'absurdité de la proposition contraire.

**APAGON** s. m. (a-pa-gon — du gr. *apago*, j'emmène). Ichth. Poisson vulgairement appelé *roi des rougets*.

**APAGYNE** adj. (a-pa-ji-ne — du gr. *apax*, une fois; *gunê*, femme). Bot. Se dit des plantes qui n'ont qu'une seule fructification. ‖ On dit plus souvent MONOCARPIEN.

**APAHU** s. m. (a-pa-u). Bot. Espèce de liseron de Ceylan.

**APAISANT** (a-pè-zan) part. prés. du v. Apaiser : *Des paroles* APAISANT *tous les ressentiments.*

Et que devant sa porte, au lieu de Mardochée
*Apaisant* par sa mort et la terre et les cieux,
De mes peuples vengés il repaisse les yeux.
RACINE.

**APAISÉ, ÉE** (a-pè-zé) part. pass. du v. Apaiser : *Le vent est* APAISÉ. *Toutes choses sont* APAISÉES, *et moi, je vous l'avoue, tiré d'une grande peine d'esprit.* (Boss.) *Coriolan ne put être* APAISÉ *que par sa mère.* (Boss.) *A ces mots, il sentit son cœur* APAISÉ. (Fén.) *Il survint une émeute qui fut bientôt* APAISÉE. (Barthél.) *Quand ma mère sortait de ce sanctuaire de son âme et qu'elle revenait vers nous, ses yeux étaient mouillés, son visage plus serein et plus* APAISÉ *qu'à l'ordinaire.* (Lamart.)

Je veux croire après vous que tout est *apaisé*.
CORNEILLE.

Arrêtez-vous, seigneur, et d'une âme *apaisée*
Souffrez que je vous livre une vengeance aisée.
CORNEILLE.

**APAISEMENT** s. m. (a-pè-ze-man — rad. *apaiser*). Action d'apaiser; état de ce qui est apaisé : *L'*APAISEMENT *du vent, d'une tempête. Je dus me soumettre, et l'*APAISEMENT *du mistral me permit enfin de sortir.* (G. Sand.)

— S'emploie le plus ordinairem. dans le sens moral : *L'*APAISEMENT *des passions. L'*APAISEMENT *des discordes civiles. Bossuet doit au roi l'*APAISEMENT *des troubles religieux.* (Lamart.) *Il importe de pourvoir à l'*APAISEMENT *des passions qui aggravent la misère.* (Portalis.) *J'ai mille fois éprouvé, en entrant dans une église, un certain* APAISEMENT *des troubles du cœur.* (Chateaub.) *Au fort de la lutte, il ne pensa qu'à l'*APAISEMENT *des partis.* (St-Priest.) *L'*APAISEMENT *produit par la fermeté et la constance du roi se faisait déjà sentir dans les gestes et dans la contenance des séditieux.* (Lamart.) *C'est à Fontainebleau seulement que j'obtins sur ce sujet quelque* APAISEMENT *d'esprit.* (Michelet.) *Lorsque toute illusion s'est évanouie, et que l'on a pris son parti avec le malheur, il en résulte dans l'âme, du moins à sa surface, un grand* APAISEMENT. (Ste-Beuve.)

— Anc. jurispr. Acte par lequel on apaisait, on pacifiait une contestation, un débat judiciaire. ‖ Payement d'une indemnité, extinction d'une créance : *L'*APAISEMENT *de la dette du testateur par les héritiers.*

— Ce mot, qui ne figure pas dans l'Académie, est un des plus anciens de notre langue : *Quand les aultres gentilshommes et marchands virent la dicte noise, chascun s'employa à l'*APAISEMENT *d'icelle.* (Cent Nouvelles nouvelles.)

— **Antonymes.** Déchaînement, embrasement, excitation, fermentation, fomentation, incitation, provocation, surexcitation.

**APAISER** v. a. ou tr. (a-pè-zé — du lat. *ad*, vers; *pacem*, la paix). Calmer, faire cesser : APAISER *la mer, les flots.* APAISER *le vent, la tempête.*

D'un signe de sa main il *apaisa* les flots.
DELILLE.

‖ En parlant des choses morales ou personnifiées, Rendre moins vif, moins violent, adoucir : APAISER *une émeute, une sédition.* APAISER *une querelle.* APAISER *la douleur.* APAISER *une passion, un remords. Il y a certaines douleurs que le temps peut endormir, mais qu'il n'*APAISE *pas.* (Fén.) *Que mes souffrances servent à* APAISER *votre colère.* (Fén.) *Les Delphiens demandèrent à l'oracle par quels moyens ils pourraient* APAISER *le courroux des dieux.* (La Font.) *Il* APAISA *par sa conduite l'orage dont il était menacé.* (Fléch.) *Il n'est pas étonnant que les hommes aient imaginé une infinité de moyens différents d'*APAISER *la colère de l'Etre suprême; mais tous dépendent d'un même principe, l'idée d'un Dieu placable.* (Volt.) *L'absence d'émulation a un avantage, c'est qu'elle* APAISE *la vanité.* (Mme de Staël.)

*On n'*APAISE *pas les passions comme on les soulève.* (Chateaub.) *Faut-il combattre, délibérer,* APAISER *une émeute, Bouillon est partout grand, partout auguste.* (Chateaub.) *Malheur à elle, si la cupidité doit seule* APAISER *les scrupules de celui qui l'épousera.* (E. Sue.) *Le moyen de déjouer les conspirations et d'*APAISER *les mécontentements, c'est d'effectuer de sages réformes.* (E. de la Bédoll.)

> *Apaise*, ma Chimène, *apaise* ta douleur.
> CORNEILLE.

> Daignez d'un roi terrible *apaiser* le courroux.
> RACINE.

> S'il échappe à nos mains, ce pouvoir qui nous pèse,
> Il nous laisse un regret que nul charme n'*apaise*.
> C. DELAVIGNE.

— Par anal., en parlant des personnes, Adoucir, rendre plus traitable, fléchir : APAISER *un homme irrité.* APAISER *un fou, un furieux.* APAISER *un prince.* APAISER *un ennemi. Nous eûmes besoin de tout notre crédit pour* APAISER *le peuple; le bon est que le Parlement croyait que nous le soulevions.* (De Retz.) *Il cède à la main qui le flatte, ou à la voix qui l'*APAISE. (Montesq.) *Il est difficile d'imaginer que la nature ait appris aux hommes à* APAISER *Dieu par le sang des victimes.* (Fleury.) *Allez vous jeter à ses pieds, et, à quelque prix que ce soit,* APAISEZ-*la.* (J.-J. Rouss.) *César dit positivement que les sacrifices humains offerts par les druides étaient le résultat de cette opinion que, pour* APAISER *la Divinité, on devait donner la vie d'un homme pour la vie d'un autre homme.* (J.-J. Ampère.)

> *Apaisez* seulement une reine offensée.
> RACINE.

> C'est un serpent, un diable, un enragé,
> Que rien n'*apaise*, et qui, dans ses blasphèmes,
> Déchire tout, jusqu'à ses amis mêmes.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Absol. : *La nuit conseille ; on peut ajouter : La nuit* APAISE. (V. Hugo.)

— Particulièrement, Satisfaire, assouvir : APAISER *la soif, la faim. Donnez à l'indigent une goutte d'eau, elle* APAISERA *sa soif.* (Trév.) *L'eau est la seule boisson qui* APAISE *véritablement la soif.* (Brill.-Sav.) *L'homme cherche, saisit les objets dans lesquels il soupçonne la propriété d'*APAISER *ses besoins.* (Brill.-Sav.) *Le bouilli est une nourriture saine, qui* APAISE *promptement la faim.* (Brill.-Sav.)

**S'apaiser**, v. pr. Se calmer : *Les vents* S'APAISENT. (Fléch.) *L'orage enfin* S'APAISE ; *les tonnerres, les vents cessent d'ébranler la montagne.* (Marm.) *Le fleuve a franchi la cataracte, le flot* S'APAISE, *le bruit s'éloigne.* (Lamart.)

— Cesser d'être irrité, s'adoucir : *Le roi commençait à* S'APAISER. *Dieu* S'APAISERA-*t-il en vous voyant confondu par vos propres fautes sans vouloir les avouer?* (Fén.) *L'avocat* S'APAISE *ou s'irrite au gré de sa partie.* (D'Aguess.)

> Mon cœur court après elle et cherche à *s'apaiser.*
> RACINE.

> Je ne *m'apaise* pas, non, si facilement,
> Je suis trop en colère. MOLIÈRE.

> Il *s'apaise*, il pardonne,
> Du cœur ingrat qui l'abandonne
> Il attend le retour. RACINE.

‖ Devenir moins violent : *Les discordes* S'APAISENT ; *les ressentiments s'effacent; les méfiances disparaissent.* (Barante.)

> De pareilles douleurs ne sauraient *s'apaiser.*
> CRÉBILLON.

> Loin des hommes, l'amour respire plus à l'aise,
> La nature est sereine, et le chagrin *s'apaise.*
> H. CANTEL.

— **Syn. Apaiser, calmer, pacifier.** *Apaiser*, c'est ramener par degrés un calme entier et permanent : *La solitude n'*APAISE *pas les troubles du cœur, si la raison ne s'en mêle.* (Scudéri.) *Calmer*, c'est produire un adoucissement du trouble : CALMER *les émotions populaires.* (La Bruy.) *Pacifier*, c'est faire cesser des troubles, des différends par voie de négociation et d'accommodement : *Il vous serait aisé de* PACIFIER *toutes choses.* (Mol.)

— **Antonymes.** Allumer, attiser, déchaîner, embraser, entretenir, envenimer, exciter, fomenter, inciter, irriter, provoquer, souffler, stimuler, surexciter.

**APAISEUR** s. m. (a-pè-zeur — rad. *apaiser*). Fam. Celui qui apaise : *C'est un* APAISEUR *de querelles.*

— Anciennement, Sorte d'officier municipal chargé d'apaiser, chez les particuliers, les querelles qui ne tombaient pas sous le coup des pénalités afflictives.

**APALACHES**, nom d'une ancienne peuplade d'Indiens de l'Amérique du Nord. Cette nation, jadis puissante, résidait près des montagnes qui, réunies aux monts Alléghanys, traversent une portion des Etats-Unis du N.-E. au S.-O. ; elle émigra en masse de là pour venir s'établir, partie an S. de l'Etat de Géorgie, partie sur la rive occidentale du Mississipi et sur les bords du fleuve Rouge, où on les retrouve encore aujourd'hui, mais réduits à un petit nombre d'individus.

**APALACHES** (MONTS). V. ALLÉGHANYS.

**APALACHIE** (BAIE D'), baie assez considérable sur la côte de la Floride (Etats-Unis), dans la partie orientale du golfe du Mexique, par 30° de lat. N. et 86° de long. O.

**APALACHINE** s. f. (a-pa-la-chi-ne — rad. *Apalaches*). Bot. Arbrisseau de l'Amérique septentrionale, du genre des houx, famille des aquifoliacées ou ilicinées, qui croît particulièrement sur les monts Apalaches, et dont les feuilles, préparées en infusion, ont des propriétés vomitives; c'est l'*ilex vomitoria*. Cet arbrisseau est aussi désigné sous le nom d'*apalanche ;* quelques dictionnaires établissent à tort une distinction entre l'*apalanche* et l'*apalachine*.

**APALAT, APALATOU** ou **APALATOA**. Bot. Nom vulgaire de quelques espèces de plantes du genre crudie.

**APALE** s. m. (a-pa-le). Bot. Nom donné à une plante, plus généralement connue sous celui de *blennosperme*.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères vésicants, voisin des cantharides, et renfermant un petit nombre d'espèces, dont une habite la Suède.

**APALESTRE** s. et adj. (a-pa-lè-stre — du gr. *a* priv. ; *palaistra*, palestre). Antiq. gr. Se disait de ceux qui étaient incapables de se livrer à la lutte, inhabiles à ces exercices.

**APALIKE** s. m. (a-pa-li-ke). Ichth. Nom d'une espèce de hareng des tropiques, plus grand que le hareng commun.

**APÂLIR** v. n. ou intr. (a-pâ-lir — rad. *pâle*). Etre pâle, devenir pâle. Vieux. On ne dit plus que PÂLIR.

— v. a. ou tr. Rendre pâle : *Oui, jeune fille, si tu étais mienne, je ne te conduirais pas dans les bals et les fêtes, je n'*APÂLIRAIS *point sous des guirlandes de fleurs ton front de seize ans.* (Mélanie Waldor.)

**APALLAGE** s. f. (a-pal-la-je — du gr. *apallagê*, changement). Méd. Transition de l'état de maladie à l'état de santé.

**APALOCHLAMYS** s. m. (a-pa-lo-kla-miss — du gr. *apalos*, tendre; *chlamus*, tunique). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, voisin des cassinies, et renfermant trois espèces, qui habitent l'Australie.

**APALODERME** s. m. (a-pa-lo-dèr-me — du gr. *apalos*, mou; *derma*, peau). Ornith. Section du genre couroucou.

**APALYTRE** adj. (a-pa-li-tre — du gr. *apalos*, mou ; *elutron*, étui, élytre). Entom. Se dit d'un insecte qui a les élytres molles.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères pentamères, caractérisée par les élytres molles, et renfermant les lampyres ou vers luisants et quelques genres voisins.

**APAMÉ**, fille d'un satrape de la Bactriane, épousa, en 325 av. J.-C., Séleucus Nicator, l'un des généraux d'Alexandre, et donna son nom à plusieurs villes, notamment à Apamée en Syrie. ‖ Une autre *Apamé*, fille d'Antiochus Soter et de Stratonice, épousa Magas, roi de Cyrène.

**APAMÉE**, nom de plusieurs villes de l'Asie ancienne : ville de la Syrie, dans la vallée de l'Oronte, au S.-E. d'Antioche; fondée, ou au moins agrandie par Séleucus Nicator, qui en fit une sorte d'entrepôt de la vallée de l'Oronte, où l'on gardait ses éléphants et ses chevaux. Au temps des croisades, cette ville portait le nom de *Fâmièh;* aujourd'hui elle n'est plus représentée que par la petite forteresse de *Kal'at el-Moudik*, et par de vastes ruines, au milieu desquelles on distingue encore une longue rue bordée de colonnes corinthiennes, dont les débris couchés à terre cachent en partie une statue de Bacchus assez remarquable. ‖ Ville de Bithynie, non loin de Pruse, fondée par une colonie de Colophon et agrandie par Prusias; en 75 av. J.-C. elle fut prise par Lucullus et transformée en colonie romaine. ‖ Une des principales villes de la Mésopotamie, sur la rive gauche de l'Euphrate, bâtie par Séleucus Nicator, vis-à-vis la ville de Zeugma. Elle porte aujourd'hui le nom de *Rom-Kala*.

**APAMÉE-CIBOTOS**, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Phrygie, près du confluent du Marsyas et du Méandre, au milieu d'une plaine fertile, à 4 kilom. O. de Célènes. Elle fut fondée par Séleucus Nicator, qui lui donna le nom de sa femme, et qui, pour peupler cette ville, y transporta les habitants de Célènes. Entrepôt et siége du commerce de l'Asie Mineure, ce qui lui valut son surnom de *Cibotos* (coffre). C'est aujourd'hui la petite ville d'*Afioun-Kara-Hissar*, ainsi nommée d'*afioun* (opium), parce qu'on y fait un grand commerce d'opium.

**APAMÉE DE MÉSÈNE**, ville de l'anc. Mésopotamie, située au S. de l'île de Mésène, près du confluent du Tigre et de l'Euphrate. Pline appelait cette ville *Digba ;* elle porte aujourd'hui le nom de *Kornah*.

**APAMÉE DE SITTACÈNE**, ancienne ville de Mésopotamie, dans l'île Mésène, au point de jonction du canal royal avec le Tigre.

**APAMÉE RHAGIANE**, ville de l'Asie ancienne, chez les Parthes, au S. des Portes Caspiennes.

**APAMÉE** s. f. (a-pa-mé — n. de ville). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des noctuelles, et renfermant environ quinze espèces, qui toutes habitent la France.

**APAMÉEN, ENNE** s. et adj. (a-pa-mé-ain, è-ne). Géogr. anc. Habitant d'Apamée; qui appartient à ces villes ou à leurs habitants.

**APANAGE** s. m. (a-pa-na-je — de *à*, et du lat. *panis*, pain ; plus directement du bas-lat. *apanagium*, pension, revenu annuel accordé aux cadets de famille, et mieux de *apanare*, donner du pain, doter. Suivant Loysel, de *a*, et *pennis*, qu'il définit ainsi : « Donner plumes et moyens aux jeunes seigneurs sortant du nid, de la maison de leur père, pour commencer à voler et à faire fortune par maints exploits. » Mais cette dernière étymologie n'est qu'ingénieuse). Féod. Terres ou certaines portions du domaine royal qu'on donne aux princes pour leur subsistance, mais qui reviennent à la couronne après l'extinction de leurs descendants mâles : *Donner une terre en* APANAGE *ou pour* APANAGE. *Tout l'*APANAGE *des princes se réduit souvent à la rapine, à ce qu'ils ravagent dans les lieux qui se trouvent sur leur chemin.* (Virey.) *L'*APANAGE *est une reproduction, mais en petit, du système primitif d'hérédité des races franques.* (J. Baïssas.) *Sous la troisième race, l'*APANAGE *remplaça le partage des biens patrimoniaux entre les enfants.* (Chateaub.)

> L'île fut lors donnée en *apanage*
> A Lucifer. LA FONTAINE.

— Se dit des biens, des terres mêmes qu'on possède par apanage : *Pendant les séjours un peu forcés qu'elle fit dans les terres de ses* APANAGES, *elle prit goût aux lettres et au bel esprit.* (Ste-Beuve.) *Jamais je n'ai cru et jamais je ne croirai que la France soit l'*APANAGE *d'un homme ou d'une famille.* (Napol. III.) *Les biens des moines servaient d'*APANAGE *aux bâtards des rois, aux plus honteuses faveurs de leurs maîtresses.* (Peyrat.)

— Par ext. Ce qu'on a reçu, ce dont on jouit par droit d'héritage : *En France, la magistrature n'est plus l'*APANAGE *d'une caste, ni le privilége des hommes riches.* (Rossi.)

> Sans s'étendre fort loin, ce riant *apanage*
> Peut suffire au bonheur, peut contenter un sage.
> ANDRIEUX.

— Fig. Ce qui est propre à une personne, en bien et en mal, ce qui est son privilége, son partage : *La raison est l'*APANAGE *de l'homme.* (Acad.) *C'est l'*APANAGE *de la créature d'être sujette au changement.* (Boss.) *La gaieté folâtre est l'*APANAGE *ordinaire des jeunes filles.* (Sterne.) *L'homme a la force, la majesté; les grâces et la beauté sont l'*APANAGE *de l'autre sexe.* (Buff.) *Les soucis, les souffrances, la misère, voilà quel est l'*APANAGE *de la nature humaine.* (Volt.) *L'espèce seule a pour* APANAGE *une éternelle perpétuité.* (Portalis.) *Les droits politiques sont l'*APANAGE *de tous les hommes civilisés par la liberté.* (E. Sue.) *La gourmandise est l'*APANAGE *de l'homme* (Brill.-Sav.) *Les mille douleurs sont l'*APANAGE *de notre être.* (E. Sue.)

> Soyez riche en vertus; c'est là votre *apanage.*
> DESTOUCHES.

> Les qualités du cœur sont tout dans un ménage,
> Et l'on est assez riche avec cet *apanage.*
> PONSARD.

> Poursuis ta sublime carrière,
> Poursuis : le mépris du vulgaire
> Est l'*apanage* des grands cœurs.
> LAMARTINE.

‖ Ironiq.

> Ah! malheureuse engeance, *apanage* du diable,
> C'est toi qui m'as joué ce tour abominable!
> REGNARD.

‖ Ce qui est inhérent à une chose, ce qui en est la suite, la dépendance : *Il faut diriger ses intentions à la vertu seule : la gloire, comme un de ses* APANAGES, *la doit suivre sans qu'on y pense.* (Boss.) *L'erreur est l'*APANAGE *de l'humanité, et celui-là est un homme rare qui ne peut faire pis que de se tromper.* (Fontenelle). *Chez quelques peuplades sauvages, la caducité n'est accompagnée d'aucune des maladies qui sont, chez nous, l'*APANAGE *ordinaire de la vieillesse.* (Chamfort.) *Le remords est l'*APANAGE *du crime, les maladies sont l'*APANAGE *ordinaire de la vieillesse.* (Chamfort.) *La vanité est l'*APANAGE *de la médiocrité, le cachet de la sottise.* (De Ségur.) *L'austérité est l'*APANAGE *de la religion.* (Guizot.) *L'orgueil fut toujours l'*APANAGE *du faux mérite.* (J. Dubuz.) *Le sourire est l'*APANAGE *de la maternité.* (Balz.) *Je ne parlerai pas des félicités qui sont l'*APANAGE *de la jeunesse, elles doivent cesser dans l'arrière-saison de la vie.* (Balz). *La modestie est l'*APANAGE *de l'intelligence, qui se comprend elle-même et connaît ses limites.* (Boitard.) *Par cela même que la liberté est l'*APANAGE *de toute personne morale, c'est un* APANAGE *universel.* (Franck.) *La honte et le malheur sont l'*APANAGE *naturel du fils qui outrage sa mère.* (Toussenel.) *L'opiniâtreté est l'*APANAGE *des esprits faibles.* (Mme Romieu.)

— *Etre de notre apanage*, Nous appartenir, être dans notre dépendance : *Le duc d'York s'était persuadé que la dame* ÉTAIT DE SON APANAGE. (Hamilton.)

> Le présent seul *est de notre apanage*,
> Et l'avenir peut consoler le sage,
> Mais ne saurait altérer son repos.
> VOLTAIRE.

— Anciennement, Droit, pouvoir exercé : *Avoir* APANAGE *sur une contrée.*

— Dans le patois normand, syn. de *suite*, *domestiques : Il occupe la maison avec son* APANAGE. *La maison est assez grande pour vous loger, vous et votre* APANAGE.

— **Epithètes.** Riche, somptueux, brillant, princier, royal, orgueilleux, magnifique, superbe, modeste, pauvre, triste, déplorable, fatal.

— **Encycl.** L'*apanage*, qui s'est appelé aussi *apennage*, *empanage*, était inconnu sous les deux premières races de nos rois, dont le territoire, à leur mort, se partageait entre leurs fils : d'où les guerres intestines dont le sol français a été le théâtre pendant plusieurs siècles. A l'avénement de Hugues-Capet, un droit nouveau fut introduit, celui de primogéniture, que le chef de la race capétienne proclama en faisant couronner et sacrer de son vivant son fils aîné. Il fallut dès lors assurer aux enfants puînés des rois une dotation qui leur servît de *soutenance ;* elle consista surtout en provinces ou parties démembrées du domaine royal : c'est ainsi qu'en 1032 la Bourgogne fut donnée à Robert, fils de Robert Ier ; il en fut de même du comté de Dreux en 1132 ou 1137, et d'un certain nombre de duchés et de comtés. Ces concessions, faites d'abord sous réserve, eurent pour effet d'affaiblir la puissance royale; accordées ensuite à charge de réversions au domaine de la couronne, si l'apanagiste mourait sans descendance, et rendues dès lors inaliénables, elles pouvaient toutefois passer dans une famille étrangère par le mariage des filles de l'apanagiste. L'exclusion des filles fut prononcée en 1314 par Philippe le Bel dans le codicille par lequel il donna le comté de Poitou à son fils Philippe le Long. On est d'accord pour admettre qu'à partir de cette époque cette règle entra définitivement dans notre droit public. Jusqu'à Philippe-Auguste, les filles des rois avaient reçu des *apanages :* mais, depuis, il ne leur fut plus accordé qu'une dotation en argent ou en immeubles, rachetable en deniers et sans aucune prescription. Ainsi, en 1528, un duché composé des territoires de Chartres, Montargis et Gisors, fut érigé en faveur de Renée de France, et évalué à 250,000 écus : le Parlement n'enregistra les lettres d'érection de ce duché qu'en réservant expressément la faculté de rachat. Il est à remarquer qu'aucune loi générale ne fixa la valeur, la qualité et la grandeur des *apanages :* mais en maintenant ces principes que *doit le roi apanage à messieurs ses frères et enfants mâles puînés* (Loysel, règle 639), que la propriété des domaines ainsi concédés reste à la couronne, et que la réversion s'en fait de plein droit au domaine royal en cas d'extinction de la descendance mâle de l'apanagiste, ou d'avénement de ce dernier au trône, la constitution ancienne de la France laissa au monarque le droit absolu de constituer arbitrairement les *apanages* comme il le jugeait bon. Toutefois, dans les derniers siècles, les édits ou lettres de concessions portèrent que l'*apanage* constitué représentait un produit net de 20,000 livres, de beaucoup inférieur en réalité au produit réel des biens concédés. Au moment de la révolution de 1789, il y avait longtemps que les *apanages* n'étaient plus composés de parties démembrées du territoire royal : l'avénement des Bourbons en 1591 avait opéré le retour à la couronne des dernières provinces possédées à ce titre. L'Assemblée constituante trancha dans le vif : elle admit avec un domaniste du XVIe siècle, Chopin, que la délivrance de terres à l'apanagiste n'est qu'un mode de payement de la dotation annuelle due aux fils de France puînés ; et, aux *apanages* réels, elle substitua des *rentes apanagères* (décret du 22 novembre 1790 et Constitution du 3 septembre 1791). En fait, cette substitution fut une spoliation entière, puisque les événements mirent obstacle à l'exécution de ces lois. Napoléon Ier, en reprenant les traditions de la monarchie déchue, fit revivre les *apanages :* le sénatus-consulte du 30 janvier 1810 posa tous les principes de la matière, et codifia les règles éparses dans le droit public ancien en les adaptant à la société moderne. Les *apanages*, composés en grande partie d'immeubles situés en France, furent déclarés inaliénables par le prince apanagé, et réversibles au domaine qui les a fournis, en cas d'extinction de la descendance mâle de l'apanagiste. Le jugement des nullités résultant de l'aliénation des rentes ou des immeubles apanagés fut déféré au conseil d'Etat. L'application de cette loi fut faite le 13 décembre 1810 au roi Louis-Napoléon, dont l'*apanage* fut fixé à un revenu de 2,000,000 fr., dont moitié en immeubles et moitié en rentes sur l'Etat. A la Restauration, Louis XVIII commença par faire restituer au duc d'Orléans et à sa sœur tous les biens qui leur appartenaient avant 1790, soit par suite de la constitution d'*apanage* faite à leur aïeul en 1664, 1672 et 1692, soit par suite d'acquisitions propres, et qui n'avaient pas encore été vendus (18 et 20 mai 1814). Par la loi du 8 novembre de la même année, les autres princes et princesses de la famille royale reçurent à titre d'*apanage*, une dotation annuelle de 8,000,000 fr., que le roi répartit entre eux. En 1825, la dotation apanagère de la famille royale fut fixée à 7,000,000 fr., et un article spécial de la loi sur la liste civile confirma la restitution au duc d'Orléans de ses *apanages*, dont la loi du 2 mars 1832 prononça le retour au domaine de la couronne, par suite des événements de 1830 et en vertu du principe de réversion. Depuis cette époque, il ne fut plus question d'*apanage ;* ce mot fut remplacé dans la loi du 2 mars 1832 et le sénatus-consulte du 12 décembre 1852 par celui de *dotation*. En fait, le sénatus-consulte du 30 janvier 1810 est jusqu'à nouvel ordre sans application.

**APANAGÉ, ÉE** (a-pa-na-jé) part. pass. du v. Apanager. Donné en apanage : *Biens* APANAGÉS. *Domaine* APANAGÉ. ‖ Qui a reçu quelque apanage : *Prince* APANAGÉ. *L'aîné avait été*



APANAGÉ *de tel duché. Les maréchaux de l'Empire furent tous* APANAGÉS. *Saint-Cloud avait été une source de besoins à Monsieur, si prodigieusement* APANAGÉ. (St-Sim.)

— Subst. Dans le même sens : *L'*APANAGÉ *jouira, en tout droit de propriété, des domaines qui lui sont concédés.* (E. Duclerc.)

**APANAGEANT** (a-pa-na-jan) part. prés. du v. Apanager.

**APANAGER** v. a. ou tr. (a-pa-na-jé — rad. *apanage*. Conserve l'*e* après le *g* devant les voyelles *a*, *o : J'apanageais; nous apanageâmes*). Donner un apanage : *Le roi* AVAIT APANAGÉ *tous les puînés.* (Acad.) *Le duc disait n'avoir pas moyen d'*APANAGER *le prince son frère.* (St-Sim.) *Il commit la faute de démembrer son royaume pour* APANAGER *ses fils.* (Boué.)

— *Apanager une jeune fille*, La doter, l'établir. Peu usité en ce sens.

— Anc. jurispr. Donner à un de ses enfants quelques biens à titre d'établissement, en le faisant renoncer à la succession paternelle.

**APANAGER, ÈRE** adj. (a-pa-na-jé, è-re — rad. *apanage*). Donné en apanage, qui concerne l'apanage.

— *Rente apanagère*, Rente sur l'Etat, constituée au profit des princes de la famille royale, par le décret du 22 novembre 1790 : *La constitution de cette époque assurait aux princes des rentes* APANAGÈRES *au moment de leur mariage.* (Bouillet.)

**APANAGISTE** adj. et s. (a-pa-na-ji-ste — rad. *apanage*). Celui ou celle qui possède un apanage : *Il n'est pas propriétaire, il n'est qu'*APANAGISTE. *Un prince, une princesse* APANAGISTE. *Jusqu'à Louis VIII, tous les héritiers de l'*APANAGISTE *succèdent donc à l'apanage.* (Boué.) *Les* APANAGISTES *eurent la propriété absolue de leurs domaines.* (E. Duclerc.)

**APANCHOMÈNE** (du gr. *apagchô*, j'étrangle). Un des surnoms de Diane. Cette déesse avait un temple à Condyles, près de Caphyes, en Arcadie. De jeunes enfants ayant un jour, par amusement, passé une corde autour du cou de sa statue, s'écrièrent qu'ils allaient l'étrangler; mais ils furent lapidés par les habitants de Caphyes, indignés de ce qu'ils considéraient comme un sacrilége. A partir de ce jour, tous les enfants qui naquirent dans la ville vinrent avant terme. Pour faire cesser le fléau, l'oracle ordonna alors qu'on ensevelît les cadavres des enfants lapidés, et qu'on portât chaque année sur leurs tombes des offrandes funéraires.

**APANON** s. m. (a-pa-non). Techn. Morceau de fer qui attache au train la flèche d'une voiture.

**APANTHISME** s. m. (a-pan-ti-sme — du gr. *apo*, à l'inverse de; *anthizô*, je fleuris). Bot. Défloraison, chute des fleurs.

— Méd. Oblitération d'une partie dont il ne reste aucun vestige.

**APANTHROPIE** s. f. (a-pan-tro-pî — du gr. *apo*, loin de; *anthrôpos*, homme). Méd. Sorte de misanthropie; aversion pour les hommes; amour de la solitude, causé par un état maladif.

— Philos. Passage de la condition humaine à un état supérieur ou inférieur; état dans lequel l'âme se dégage des pensées et des sentiments de l'humanité.

**APANTHROPIQUE** adj. (a-pan-tro-pi-ke — rad. *apanthropie*). Méd. Qui a rapport à l'apanthropie.

— Substantiv. Celui, celle qui est affecté d'apanthropie : *Les* APANTHROPIQUES *sont peut-être les plus malheureux des monomanes.*

**APANTOMANCIE** s. f. (a-pan-to-man-sî — gr. *apo*, loin de; *antaô*, j'arrive, et *manteia*, divination). Antiq. Sorte de divination basée sur des présages qu'on tirait des objets qui se présentaient inopinément à la vue.

**APAPELARDIR (S')** v. pr. (sa-pa-pe-lar-dir — rad. *papelard*). Devenir papelard; faire le doucereux, l'hypocrite. Vieux mot.

**APARAGEMENT** s. m. (a-pa-ra-je-man — du v. fr. *parage*, naissance, qualité). Anc. cout. Mariage assorti, convenable.

**APARANYMPHIÉ, ÉE** adj. (a-pa-ra-nain-fi-é — du gr. *a* priv., et *paranymphe*). Bot. Se dit des plantes dépourvues de paranymphe.

**APARAPÉTALOÏDE** adj. f. (a-pa-ra-pé-ta-lo-i-de — du gr. *a* priv.; *para*, contre, et *pétaloïde*). Bot. Se dit d'une corolle qui n'a pas de parapétale.

**APARCHIES** s. f. pl. (a-par-kî — du gr. *aparchê*, prémices). Antiq. gr. Offrandes que les Hyperboréens envoyaient à Délos.

**APARCTIENS** s. m. pl. (a-par-kti-ain). Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie, qui habitait vers le Palus-Méotide.

**APARESSER** v. a. ou tr. (a-pa-rè-sé — rad. *paresse*). Rendre paresseux : APARESSER *son corps par des excès de table.* ‖ Vieux mot.

**S'aparesser**, v. pr. Devenir paresseux, s'engourdir : *Le corps et l'esprit* S'APARESSENT *cruellement en moi par la réplétion.* (Montaig.)

**APARET** s. m. (a-pa-rè). Clôture d'un pré, barrière.

**APARGIA** s. m. (a-par-ji-a — du gr. *apargia*, nom d'une plante inconnue). Bot. Genre de plantes composées, de la tribu des chicoracées, autrefois très-nombreux en espèces, et qui se trouve réduit aujourd'hui au seul *apargia taraxaci*, qui croît dans les prairies des plus hautes Alpes, du Dauphiné et de l'Autriche.

**A PARI** loc. adv. (a-pa-ri — mots lat., *a*, de; *pari*, égal). Log. Par une raison égale. Se dit pour invoquer à l'appui d'une proposition, des raisons semblables à celles qui établissent telle autre proposition : on conclut *a pari*, c'est-à-dire à égale raison, comme on conclut *a fortiori*, c'est-à-dire à plus forte raison : *Comment donc ne pas conclure,* A PARI, *de cette prémisse?* (Proudh.)

**APARICIO** (José), peintre espagnol, né en 1780. Le catalogue du Louvre, qui le nomme à tort *Apparicio*, le donne pour élève à Mme Marie-Guilhelmine Benoist, peintre de portraits, à qui Demoustier a adressé ses *Lettres à Emilie*. Il travailla aussi sous la direction de David, comme M. Delécluze nous l'apprend dans sa biographie du célèbre artiste français. En 1804, Aparicio exposa un tableau de la *Peste en Espagne*, qui obtint un grand succès. Il retourna ensuite dans son pays natal, où il vivait encore en 1822.

**APARINE** s. f. (a-pa-ri-ne — du gr. *apariné*, même sens). Bot. Nom scientifique du caille-lait.

**APARINÉ, ÉE** adj. (a-pa-ri-né — rad. *aparine*). Bot. Qui ressemble à l'aparine ou caille-lait.

— s. f. pl. Syn. de *étoilées*, plantes de la famille des rubiacées.

**APARISTHMIE** s. f. (a-pa-riss-tmî — du gr. *a* priv.; *paristhmia*, glandes). Bot. Genre de plantes euphorbiacées, dont la seule espèce connue est un arbre de la Guyane.

**APARITHMÈSE** s. f. (a-pa-ri-tmè-ze — gr. *aparithmêsis*, dénombrement). Rhétor. Figure de pensée très-commune, qui consiste à séparer un tout en ses diverses parties, que l'on énumère successivement. Syn. d'*énumération*.

**APARNI** s. m. pl. (a-par-ni). Géogr. anc. Peuple que Strabon place en Asie, dans le voisinage de l'Hyrcanie, sur les bords de la mer Caspienne.

**APARQUES** s. f. pl. (a-par-ke — du gr. *aparchê*, prémices). Antiq. Prémices brûlées en commençant le repas : *Non-seulement les sacrifices ne furent point une simple extension des* APARQUES, *ou de l'offrande des prémices brûlées au commencement des repas, mais ces* APARQUES *elles-mêmes ne furent très-évidemment que des espèces de sacrifices diminués.* (J. de Maistre.)

**A PART** loc. adv. V. PART.

**APARTÉ** s. m. (a-par-té — lat. *a parte*, à part). Nom donné aux exclamations, aux mots, aux phrases courtes, qu'un personnage en scène jette en dehors du dialogue, et qui, destinés au spectateur, ne sont censés entendus que de lui seul : *L'*APARTÉ *est une des licences de l'art dramatique.* (Marmontel.) *L'abus des* APARTÉS *jette de la froideur dans une scène.* (La Harpe.) *Les* APARTÉS *exigent de l'art et doivent être courts et rares.* (Laveaux.)

— Entretien à l'écart; conversation mystérieuse : *Il faisait un peu le petit monsieur, et avait souvent des* APARTÉS *à voix basse avec Régine.* (E. Sue.) *Toute la société fut alarmée du petit* APARTÉ *qui venait d'avoir lieu entre ces deux hommes.* (F. Soulié.) *Depuis l'entrée de Formose, on ne causait plus que par groupes et en manière d'*APARTÉ. (D'Arnout.) *Quand M. de Chateaubriand était présent dans ce salon, tout se rapportait à lui ; mais il n'y était pas toujours, et même alors il y avait des places, des degrés, des* APARTÉS *pour chacun.* (Ste-Beuve.)

— S'empl. adverbialem. : *Ce vers, ces mots doivent être dits* APARTÉ. *Il n'est pas, mon cher lecteur, que vous n'ayez* APARTÉ *quelque manie particulière, que vous ne montiez de temps en temps sur quelque califourchon qui vous fasse courir bien loin.* (Sterne.)

— **Gramm.** L'Académie dit formellement que le mot *aparté* ne prend pas *s* au pluriel; nous avons adopté de préférence l'orthograhe des auteurs que nous citons, et il devrait en être ainsi de tous les mots étrangers passés dans notre langue et consacrés par un assez long usage. Cette simplification est en tout point conforme à la logique. Pourquoi n'en serait-il pas des mots comme des individus, qui, après un certain nombre d'années, ont droit à des lettres de naturalisation?

— **Encycl.** On a dit beaucoup de bien et beaucoup de mal de l'*aparté ;* on a loué ses faciles ressources; on a critiqué son invraisemblance. « Tel, dit Montaigne, s'est fait admirer de tout le monde, qui n'a pas gagné l'estime de sa servante. » Cette pensée peut très-bien s'appliquer à La Fontaine. Sa préoccupation continuelle l'avait fait tomber dans une si grande indolence pour ses affaires, que dans son intérieur on le regardait toujours comme un homme sans esprit : dans les meilleures compagnies, il était toujours distrait et rêveur. Dînant un jour avec Boileau, Molière et deux ou trois autres de ses amis, la conversation tomba sur l'emploi des *apartés* au théâtre. La Fontaine s'en déclara l'adversaire, et les accusa d'invraisemblance. « Est-il possible, s'écriait-il, que le public entende ce que l'acteur n'entend pas, quoiqu'il soit à côté de celui qui parle! » Pendant qu'il développait chaleureusement cette idée, Boileau, assis à ses côtés, disait à haute voix : « Quel butor que ce La Fontaine! quel entêté! quel extravagant! » Le fabuliste, sans rien entendre, continuait sa dissertation; mais voyant rire les assistants, il en demanda la cause. « Eh! lui dit Boileau, vous déclamez contre la vraisemblance des *apartés*, et il y a une heure que je vous débite aux oreilles une kyrielle d'injures sans que vous y ayez fait attention. »

On voit que, dans les moments où l'action est pleine de chaleur et de mouvement, l'*aparté* ne choque ni le goût ni la vérité, pourvu que l'acteur ne se préoccupe pas du public, mais seulement de l'objet qui le frappe ou du sentiment qui l'émeut.

**APARTHROSE** s. f. V. DIARTHROSE.

**APARYTES** s. m. pl. (a-pa-ri-te). Géogr. anc. Peuples qui faisaient partie de la même satrapie que les Tattagydes, les Gandariens et les Dadices.

**APATANTHE** s. m. (a-pa-tan-te — du gr. *apataô*, je trompe; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes trop peu connu pour pouvoir être classé avec certitude, mais qui paraît être une simple division du genre épervière, de la famille des composées.

**APATE** s. m. (a-pa-te — du gr. *apatê*, ruse, fraude). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des xylophages, ayant pour type l'*apate-capucin* des environs de Paris : *Les* APATES *ne se trouvent jamais sur les fleurs ni sur les arbres sains; mais on les rencontre souvent sur les bois morts, sur les écorces à demi pourries et sur les bois anciennement coupés.* (D'Orb.)

**APATÈLE** ou **APATELA** s. f. (a-pa-tè-le — du gr. *apatêlos*, trompeur). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des nocturnes, qui habite l'Angleterre.

**APATÉON** s. m. (a-pa-té-on — du gr. *apataô*, je trompe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, voisin des buprestes, et renfermant une seule espèce.

**APATHI** ou **JASZ-APATHI**, ville de Hongrie, dans le cercle en deçà de la Theiss, à 47 kil. E. de Pesth, dans une plaine fertile en froment, au confluent de la Theiss et de la Krasna; 7,600 hab.

**APATHIE** s. f. (a-pa-tî — du gr. *apatheia ;* formé de *a* priv., et *pathos*, passion). Philos. Etat d'une âme qui n'est susceptible d'aucune émotion, anéantissement des passions par l'effort de la raison : *Les stoïciens affectaient une entière* APATHIE. (Lav.) *Le philosophe mégarique Stilpon est le premier qui ait désigné sous le nom d'*APATHIE *cet état de l'âme, ainsi parvenue à n'agir que d'après les froides et impassibles inspirations de la raison.* (C. Hippeau.)

— Dans le langage ordinaire, Nonchalance, indolence extrême, insensibilité complète : *Tomber dans l'*APATHIE. *Sortir de son* APATHIE. *Etre plongé dans l'*APATHIE. *On ne peut le tirer de son* APATHIE. (Acad.) *L'homme usé par le temps s'endort dans les bras de l'*APATHIE. (Dider.) *Dès que l'homme ne peut plus travailler à son bonheur, il tombe dans l'*APATHIE *et le découragement.* (Dumarsais.) *Il a un calme, une* APATHIE, *que ni le bien, ni le mal d'autrui ne découragent.* (Marmontel.) *Je ne trouvai plus chez lui qu'une* APATHIE *profonde.* (Dider.) *La conversation soulage les uns de leur vivacité, et tire les autres de leur* APATHIE. (Mme de Staël.) *On peut reprocher à notre époque beaucoup de torts, mais non l'*APATHIE *d'esprit et de cœur.* (Guizot.) *Il y a encore au fond de nos provinces de France un peu de noblesse qui prend bravement son parti sur les vicissitudes politiques : là par stoïcisme, ailleurs par* APATHIE. (G. Sand.) *Il retomba dans l'*APATHIE *des petits paysans de son âge, oublia tout ce qui lui avait trotté par la tête, et ne songea plus qu'à jouer avec ses frères.* (G. Sand.) *Les témoins de ce spectacle barbare le contemplaient avec une curiosité cruelle et une* APATHIE *stupide.* (E. Sue.)

— Théol. Entière résignation, indifférence complète relativement à tout ce qui tient aux choses terrestres : *Les parfaits pourraient être élevés à l'*APATHIE, *c'est-à-dire à l'entière impassibilité.* (Boss.)

— Méd. Etat maladif d'insensibilité à la peine et au plaisir, de paresse à se mouvoir : *L'*APATHIE *se rencontre souvent chez les tempéraments lymphatiques ou pituiteux.* (Dict. des sc. méd.) *La plupart des habitants des contrées marécageuses tombent généralement dans une* APATHIE *invincible.* (L. Cruveilh.)

— **Syn. Apathie, indifférence, indolence, insensibilité.** L'*apathie* ne poursuit aucun objet, et reste toujours dans l'inaction : *Essayez de glacer par l'*APATHIE *l'âme bouillante de l'impétueux.* (Volt.) L'*indolence* est quelquefois un état dans lequel on se complaît parce qu'on y trouve son bonheur : *Ces études retirent un prince de l'oisiveté, de l'*INDOLENCE *et des vains amusements de la cour.* (Roll.) L'*indifférence* a lieu à l'égard de tout ce qui pourrait intéresser : *L'*INDIFFÉRENCE *est à l'âme ce que la tranquillité est au corps.* (Guizot.) L'*insensibilité* a lieu à l'égard de tout ce qui pourrait nous affecter, nous émouvoir : *La léthargie est au corps ce que l'*INSENSIBILITÉ *est à l'âme.* (Guizot.)

— **Antonymes.** Vivacité, délire, emportement, enthousiasme, passion, sensibilité.

**APATHIQUE** adj. (a-pa-ti-ke — rad. *apathie*). Philos. Qui est insensible à tout, qui est inaccessible aux passions : *Une âme* APATHIQUE.

— Dans le langage ordinaire, Indolent, nonchalant : *Caractère* APATHIQUE. *Quel être* APATHIQUE! *Louis XV était l'homme de son royaume le plus* APATHIQUE. (Sallentin.) *Parfois elle avait des bouffées d'ambition qui lui donnaient de l'énergie; mais bientôt elle retombait dans un découragement* APATHIQUE. (Mérimée.) *Les buveurs de bière sont* APATHIQUES *dans leur esprit et dans leur corps.* (Maquel.) ‖ Qui indique, annonce l'apathie : *Quelques faces* APATHIQUES *de juges y ressortaient à peine.* (V. Hugo.) *C'était un gros homme d'une figure calme et* APATHIQUE. (Chateaub.)

— Bot. Se dit des parties des plantes qui ne donnent aucun signe de sensibilité : *Les étamines de l'épine-vinette sont sensibles ou mimeuses; ses pétales sont* APATHIQUES.

— s. m. pl. Zool. Nom donné aux zoophytes ou animaux rayonnés de Cuvier, qu'il considérait comme dépourvus d'organes de sensation, et n'ayant même pas le sentiment de leur existence.

**APATHIQUEMENT** adv. (a-pa-ti-ke-man — rad. *apathie*). D'une manière apathique, avec apathie.

**APATHISER** v. a. ou tr. (a-pa-ti-zé — rad. *apathie*). Rendre apathique : *Les grandes infortunes, la vieillesse, nous* APATHISENT. (Boiste.) ‖ Peu usit.

**S'apathiser**, v. pr. Tomber dans l'apathie : *Les âmes sensibles* S'APATHISENT *difficilement.*

**APATHISTE** s. m. (a-pa-ti-ste — rad. *apathie*). Hist. ecclés. Nom donné à des sectaires chrétiens qui faisaient de l'apathie en toute chose un moyen de salut. Les apathistes furent assez nombreux dans les premiers siècles de l'Eglise.

— Hist. littér. *Apathistes* (en ital. *apatisti*). Nom qu'avaient pris les membres d'une ancienne académie de Florence. Elle tenait de temps en temps des assemblées publiques où chacun, soit académicien, soit étranger, pouvait lire des ouvrages en telle langue et sur telle matière qu'il voulait. Qu'il fût compris ou non, il était toujours certain d'être religieusement écouté : *L'académie des* APATHISTES *ou* APATISTI *s'est acquis une certaine célébrité.* (A. Maury.)

**APATITE** s. f. (a-pa-ti-te — du gr. *apataô*, je trompe). Minér. Nom donné par Werner à la chaux phosphatée naturelle, parce que la transparence de plusieurs de ses variétés principales les avait d'abord fait prendre pour des pierres précieuses.

— **Encycl.** L'*apatite* se rencontre, tantôt à l'état cristallin, tantôt à l'état terreux. C'est la plus dure des substances calcaires. Elle se distingue par les caractères suivants : sa pesanteur spécifique varie de 3,16 à 3,28; elle raye la chaux fluatée, mais elle est rayée facilement par le feld-spath; au feu du chalumeau, elle ne fond que très-difficilement. Sa poussière, projetée dans l'obscurité sur des charbons ardents, donne une lumière phosphorescente d'un bel éclat. Ses formes cristallines dérivent du prisme droit à base d'hexagone régulier. Ordinairement les cristaux sont très-nets et modifiés d'une manière symétrique, sur les angles ou sur les arêtes, par des facettes additionnelles; ces facettes, dans leurs diverses associations, peuvent donner lieu à des formes très-variées, dans lesquelles on distingue toujours cependant la forme dominante du prisme hexaèdre. L'*apatite* présente des variétés cristallines que l'on a prises pour des pierres précieuses. Il y en a de bleues, de violettes, de blanches, de couleur d'olive, de jaunâtres et de brunâtres. On désigne la variété bleue sous le nom d'*angustite* ou de *béril de Saxe*, et la variété verte sous celui d'*asparagolithe* ou *pierre d'asperge*. Enfin, on appelle *moroxites* les variétés de diverses couleurs, qui se présentent sous la forme guttulaire.

L'*apatite* n'est point du phosphate de chaux pur, ainsi que le croyait Werner; ce phosphate y est toujours associé à du fluorure et à du chlorure de calcium; ces deux corps se remplacent mutuellement par substitution isomorphique.

L'*apatite* cristallisée se trouve dans les fissures des roches cristallines, granit, gneiss, micaschistes, dans quelques gîtes métallifères, tels que ceux de Cornouailles ou d'Arendal en Norvége, et enfin dans les roches ignées modernes, dans les trachytes, les basaltes, et même les laves des volcans. L'*apatite* terreuse se trouve en rognons disséminés et en filons dans le terrain houiller, dans la craie et dans les argiles inférieurs. Mais elle ne forme jamais des masses considérables. « On a indiqué à tort, dans des ouvrages justement estimés, dit M. Leplay, des collines entières d'*apatite*, exploitée comme pierre à bâtir, dans un district de l'Estramadure espagnole. »

**APATITIA** s. f. (a-pa-ti-si-a — du gr. *apatê*, tromperie). Bot. Sous-genre de plantes de la famille des mélastomacées.

**APATITIQUE** adj. (a-pa-ti-ti-ke — rad. *apatite*). Minér. Qui a pour base l'apatite : *Roche* APATITIQUE.

**APATOMYZE** s. f. (a-pa-to-mi-ze — du gr. *apatê*, ruse; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, famille des tanystomes, qui se compose de deux espèces, exotiques, l'une du Cap, et l'autre de la Géorgie, dans l'Amérique du Nord.